

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/07/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-1393

1. Intitulé du projet

Projet de rééquilibrage des volumes d'exploitation sur un site existant et soumis à autorisation de collecte, regroupement, tri et transit de déchets et de dépollution de VHU

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PRAXY CENTRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Luc DUCOURNAU

RCS / SIRET

5 1 8 2 0 5 9 7 6 0 0 0 5 4

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	2712-2 Stockage, dépollution, démontage de moyens de transport hors d'usage : Surface de 1000m2 (A)
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2718-1 Transit, regroupement ou tri de déchets dangereux : Quantité maximale de 5t (A)
	Voir ensemble des rubriques concernées en pièce jointe

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à rééquilibrer les volumes d'activité de l'installation existante, certains volumes d'activité ayant été surestimés, d'autres ayant augmenté.

Il est prévu la démolition d'un abri de stockage existant de 200m2 destiné à la dépollution des VHU et au stockage des produits issus de cette dépollution pour construire un abri de stockage de 327m2 pour ces mêmes activités, ainsi que pour le stockage de matelas.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de pérenniser l'activité existante du site (pas de nouvelle activité) et d'augmenter les capacités de production.

Le projet de construction d'abri de stockage a pour but d'améliorer les conditions de stockage des VHU avant dépollution.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux consistera en la démolition de l'abri de stockage existant de 200m² pour la dépollution des VHU et le stockage des produits issus de la dépollution pour construire un abri de stockage de 327m² pour ces mêmes activités.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Praxy Centre exploite une installation de collecte, regroupement, tri et transit de déchets à Cusset depuis 2009, constituée des activités suivantes :

- collecte de déchets apportés par le producteur initial des déchets,
- entreposage, dépollution, démontage et découpage de Véhicules Hors d'Usage (VHU),
- transit de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
- transit de métaux ferreux et non ferreux,
- transit de Déchets Dangereux (DD) : batteries, matériaux souillés,
- transit de Déchets Non Dangereux (DND) : déchets d'ameublement, bois, papier, carton, plastiques, verre, déchets verts, placoplâtre,
- tri de déchets d'ameublement,
- traitement de déchets (broyage de bois et chalumage de métaux).

Les déchets en transit sont éliminés dans d'autres sites agréés.

Le nouvel abri de stockage permettra de stocker à couvert les VHU avant dépollution et des matelas, et donc d'améliorer les conditions de stockage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Un permis de construire sera déposé pour le nouvel abri de stockage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume maximal de collecte de déchets non dangereux	2000m3
Surface de stockage, dépollution, démontage de VHU	1000m2
Abri d'entreposage et dépollution de VHU	327m2
Abri de stockage de déchets d'ameublement (inchangé)	500 m2
Surface de transit de métaux et de déchets de métaux	2000m2

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

13 rue Jean Bonnet
03300 Cusset

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 26' 35" E Lat. 46° 8' 22" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter datant du 12/06/2013 (arrêté complémentaire)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à 2 km à l'Ouest du site (Val d'Allier Vichy - Pont de Chazeuil de type I et Lit majeur de l'Allier moyen de type II).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif Central selon le portail des données communales de la DREAL Auvergne Rhône Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se trouve à 2 km à l'Ouest (Rivière Allier).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	selon consultation du site Géoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Ville de Cusset a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 et concerne les voiries suivantes : - route de Charmeil, située à 200 m au Nord et à l'Est du site, - rue Antoinette Mizon, située à 400 m au Sud-Est du site, - rue Gilbert Roux, située à 130 m au Sud du site. Ce PPBE n'impose aucune prescription au site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Maison Seive, classée monument historique, est située 16 avenue Roux à Cusset, à 250 m au Sud-Est du site. La maison en totalité, y compris sa clôture sur rue et ses intérieurs avec décors sont inscrits par arrêté du 21 mars 2005.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	selon consultation du site du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cusset fait l'objet : - d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondations, approuvé le 30/07/2001, - d'un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux (typologie du risque : tassements différentiels), approuvé le 22/08/2008. Par ailleurs, la commune de Cusset était concernée par le PPRT Lagarde Cusset, dont l'élaboration a été abrogée par arrêté préfectoral du 08/09/2011. selon consultation de la base de données BASOL
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	selon consultation des cartes du Bassin Loire-Bretagne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	selon consultation du site ARS Auvergne Rhône Alpes - Captages d'eau potable et périmètres de protection
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 2 km à l'Ouest. Il s'agit de l'ensemble « Centre ancien de Vichy et rives d'Allier ».
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 2 km à l'Ouest de l'installation (Vallée de l'Allier sud).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	selon consultation des données Nature, Paysage et Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'eau du site est faible (200m ³ /an) et uniquement destinée à l'usage sanitaire. Le site est alimenté en eau exclusivement par le réseau de la ville.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de drainage : site déjà étanché
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de travaux de terrassement
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	idem
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté un territoire déjà artificialisé, en dehors des trames verte et bleue. Les zones réglementées ou inventoriées au niveau de la faune et de la flore sont éloignées du site. Les activités de Praxy Centre n'ont donc aucun impact sur celles-ci.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 2 km à l'Ouest de l'installation (Vallée de l'Allier sud). Les activités de Praxy Centre n'ont donc aucun impact sur celui-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de zone à sensibilité particulière à proximité
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un site déjà existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cusset compte un établissement Seveso seuil bas. Il s'agit du site Lagarde, dépôt d'hydrocarbures liquides, constitué de stockages aériens et se trouvant à 600 m à l'Est de Praxy Centre. De plus, une canalisation GRT Gaz traverse la ville et passe à 300 m au Sud du site, c'est-à-dire en dehors de la zone de servitude. Cependant, le DICRIM de Cusset indique que Praxy Centre ne se trouve pas dans la zone d'exposition au risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cusset fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondations et Retrait-gonflement d'argile. Cependant, le site ne se trouve ni en zone inondable, ni dans la zone de prescription réglementaire de ces deux PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne reçoit pas d'ordures ménagères fermentescibles.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité génère des déplacements de camions et de véhicules de manutention. Ceux-ci restent cependant limités et ont donc un impact faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit généré est essentiellement lié aux déplacements de camions et de véhicules de manutention, qui sont limités. Par ailleurs, le PPBE de la Ville de Cusset concerne les voiries suivantes : - route de Charmeil, située à 200 m au Nord et à l'Est du site, - rue Antoinette Mizon, située à 400 m au Sud-Est du site, - rue Gilbert Roux, située à 130 m au Sud du site. Ce PPBE n'impose aucune prescription au site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne reçoit pas d'ordures ménagères fermentescibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations générées sont essentiellement liées aux déplacements de camions et de véhicules de manutention. Elles sont limitées et n'ont donc qu'un impact faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site ne dispose actuellement d'aucun éclairage extérieur. Cependant, un projet est à l'étude pour installer un éclairage extérieur permettant une meilleure visibilité durant la période nocturne d'exploitation (délimitée entre 7h30 et 16h30).</p> <p>Par ailleurs, le site est implanté dans une zone dotée d'un éclairage public et avec d'autres activités industrielles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques sont limités aux gaz d'échappement des véhicules liés à l'activité du site et sont limités. Ils n'ont donc qu'un impact faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont raccordées à un réseau de collecte, transitant par un séparateur d'hydrocarbures et relié au réseau communal de gestion des eaux pluviales. Il n'y a donc aucun rejet direct dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Voir ci-dessus</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux déchets produits sont des déchets dangereux issus de la dépollution des VHU, et dans une moindre mesure des huiles usagées liées à l'utilisation des engins et quelques déchets de bureau. Ils sont donc limités.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de covisibilité depuis la Maison Seive. Le site est déjà existant et se trouve dans une zone urbanisée avec d'autres activités industrielles aux alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la consultation des décisions de l'Autorité Environnementale, il n'y a pas de projet connu à proximité du site Praxy Centre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- ensemble du site imperméabilisé, relié intégralement au réseau d'eaux pluviales, transitant par un bassin d'orage muni d'une vanne manuelle de fermeture, puis par un séparateur d'hydrocarbures, nettoyé tous les trimestres.
- rétentions installées au niveau des déchets dangereux, stockés à couvert et batteries usagées stockées dans des bacs étanches
- analyse des rejets d'eaux pluviales une fois par semestre

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucun milieu naturel sensible ou protégé ne se trouve à proximité du site.

Par ailleurs, les impacts liés à l'activité du site sont limités.

Le projet n'entraînera pas d'impact supplémentaire notable aux niveaux bruit, vibrations et trafic, car les activités du projet sont les mêmes que celles actuellement présentes sur le site.

Ainsi, une évaluation environnementale du projet ne semble pas être utile.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Rubriques ICPE du projet (partie 3)	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cusset

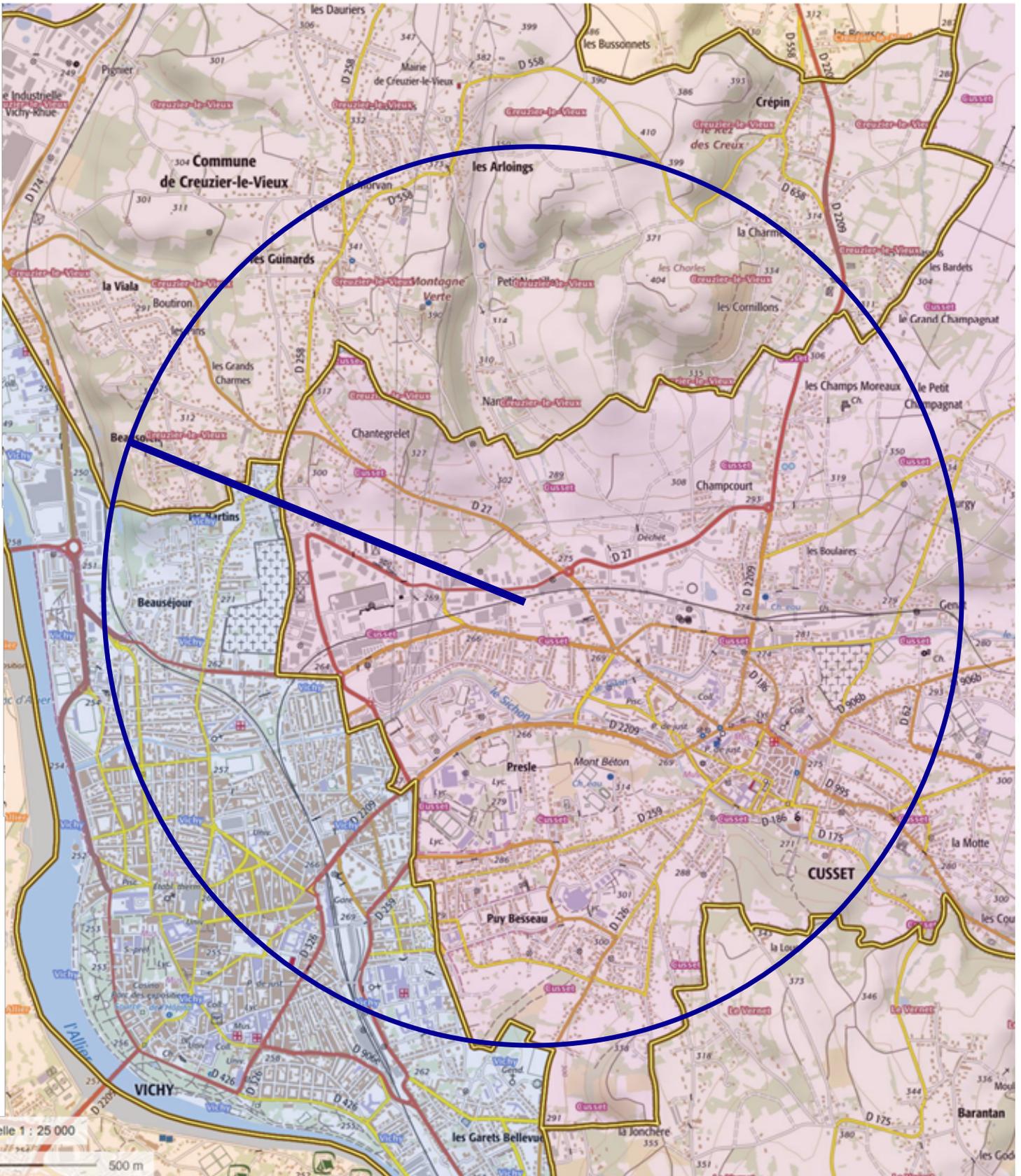
le, 13/07/2018

Signature



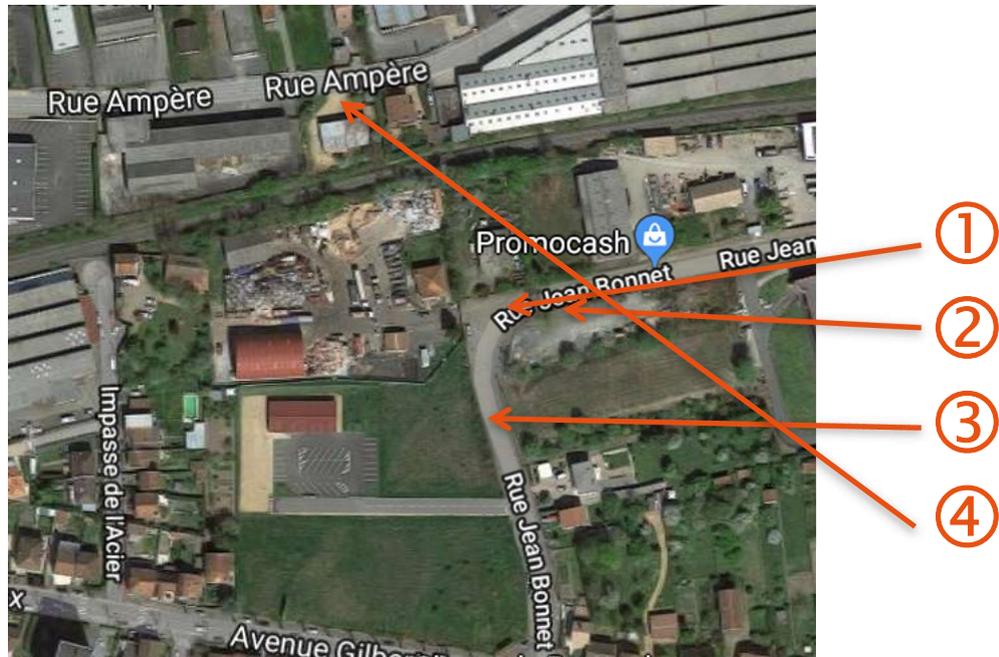
PRAXY CENTRE
RECYCLAGE VALORISATION
S.A.S. au capital de 850 000 €
BP 44 - 63502 ISSOIRE CEDEX
Tél. 04 73 55 60 00 - Fax 04 73 55 60 50
Siret 518 205 976 00021 - RC 518 205 976 APE 3832Z

ANNEXE N° 2 : PLAN DE SITUATION



Echelle 1 : 25 000
0 500 m

**ANNEXE N° 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE
D'IMPLANTATION AVEC LOCALISATION
GEOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE**



Vues depuis la rue Jean Bonnet à Cusset (juin 2014)





Vue depuis la rue Ampère au Nord du site (août 2016)



ANNEXE N° 4 : PLAN DU PROJET

Département :
ALLIER

Commune :
CUSSET

Section : CK
Feuille : 000 CK 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'adoption : 1/1000

Date d'édition : 13/04/2018
(Bureau foncier de Paris)

Coordonnées en projection : IGF83CC46
00017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

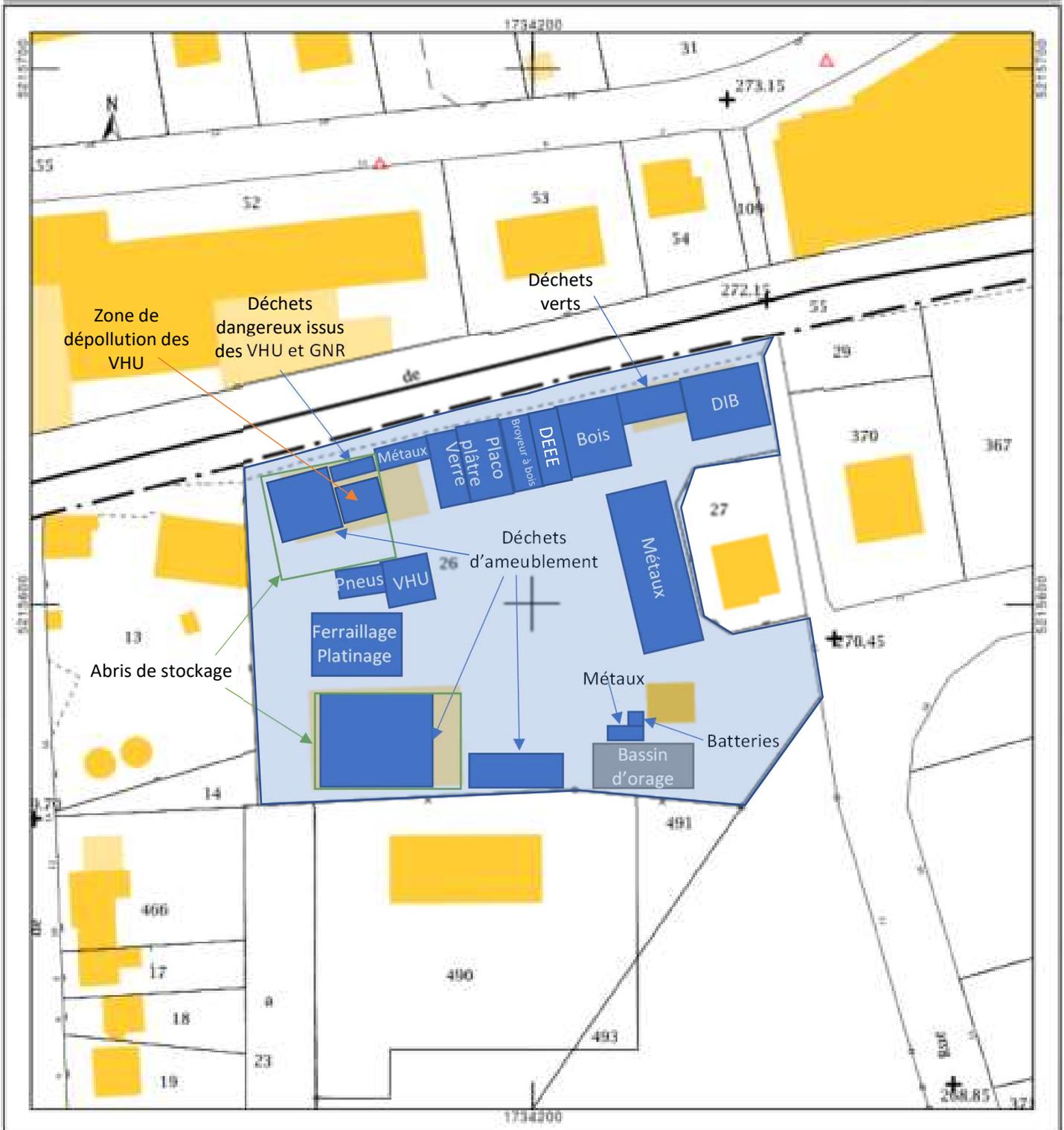
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Départemental des Impôts Foncier
8, rue du Bief BP 92 03007
03007 CUSSET CEDEX
tél. 04 70 30 85 00 - fax
cdff.eichy@dgfip.finances.gouv.fr

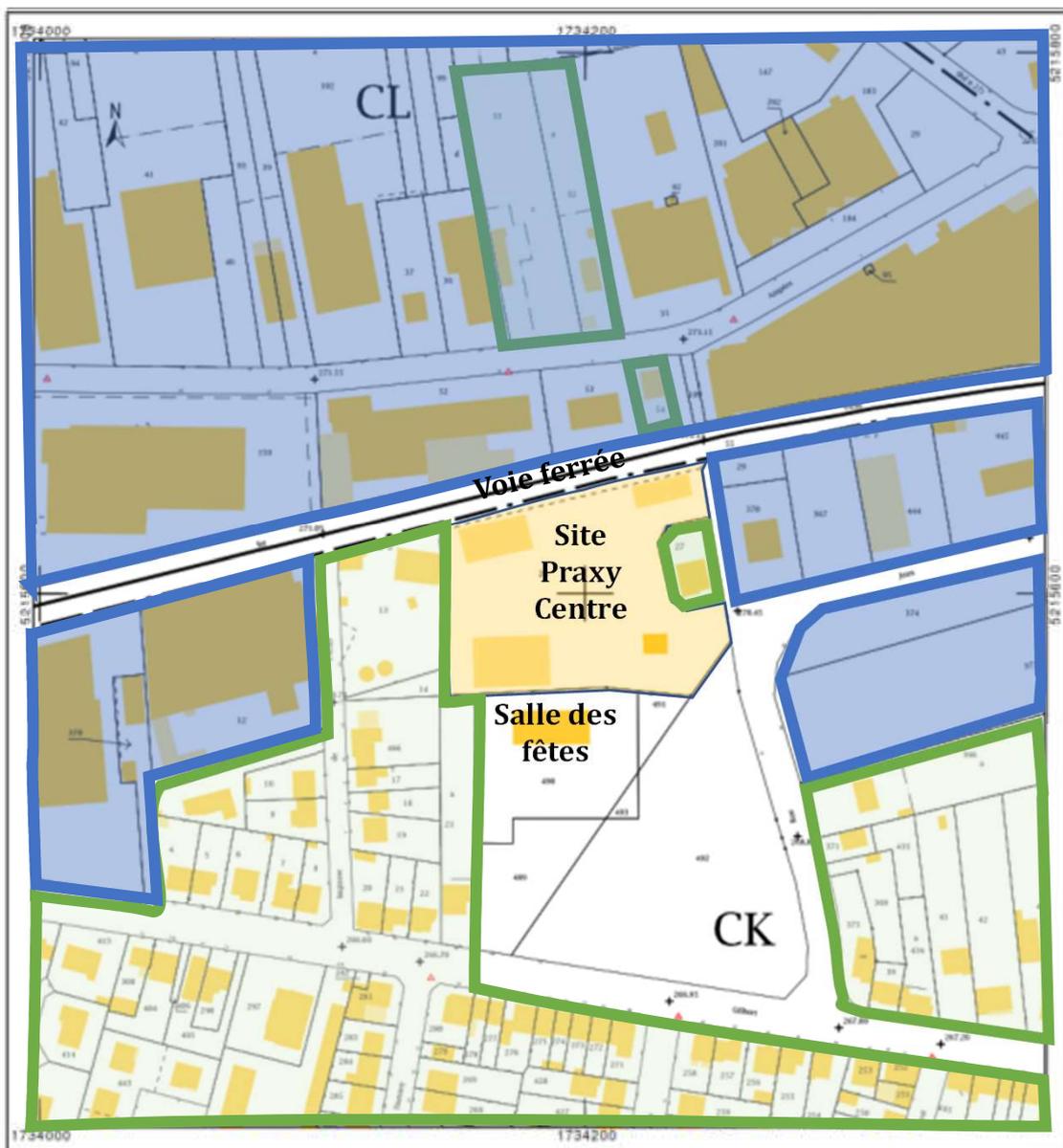
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEXE N° 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

Annexe 5 : plan des abords du projet



Zone d'Activités

Zones
d'habitations

→ Rubriques ICPE concernées par le projet

Rubrique	Activité	Autorisé		Projet	
		Volume	Régime ICPE	Volume	Régime ICPE
1435	Stations-service Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : Seuil de classement pour le gazole : > 500 m ³ au total	Station-service interne de GNR Volume annuel de distribution : 40 m³	NC	inchangé	Inchangé (NC)
2710-1b	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets 1. Dans le cas de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptible d'être présent étant b) supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t	Quantité maximale : 6 t (batteries, filtres, emballages souillés, huile minérale, liquide de refroidissement, aérosols, etc.)	DC	inchangé	Inchangé (DC)
2710-2	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets 2. Dans le cas de déchets non dangereux Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant :	b) supérieur ou égal à 300 m ³ et inférieur à 600 m ³ Volume maximal : 590 m³ (mobilier, éléments de véhicule, déchets de jardin, déchets de démolition, déblais, gravats, terre, bois, métaux, papier, carton, plastiques, verre)	E	a) supérieur ou égal à 300 m ³ Volume maximal : 2 000 m³ (mobilier, éléments de véhicule, déchets de jardin, déchets de démolition, déblais, gravats, terre, bois, métaux, papier, carton, plastiques, verre)	Inchangé (E) en raison du changement de la nomenclature ICPE
2711-2	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques Le volume susceptible d'être entreposé étant 2) supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1000 m ³	Volume maximal : 500 m³	DC	inchangé	Inchangé (DC)
2712-1	Installation d'entreposage, dépollution, démontage, ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m ²	Surface de l'installation : 3 000 m²	E	Surface de l'installation : 1 000 m² (surface précédemment surestimée)	Inchangé (E)

→ Rubriques ICPE concernées par le projet

Rubrique	Activité	Autorisé		Projet	
		Volume	Régime ICPE	Volume	Régime ICPE
2712-2	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage 2. Dans le cas d'autres moyens de transport hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m ²	Surface de l'installation : 3 000 m²	A R=2km	Surface de l'installation : 1 000 m² (surface précédemment surestimée)	Inchangé (A R=2km)
2713-1	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux , à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712 La surface étant 1) supérieure ou égale à 1 000 m ²	Surface de l'installation : 3 000 m²	A R=1km	Surface de l'installation : 2 000 m² (surface précédemment surestimée)	E en raison du changement de la nomenclature ICPE
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	2) supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ Volume maximal : 800 m³	D	1) supérieur ou égal à 1 000 m ³ Volume maximal : 2 000 m³	E en raison du changement de la nomenclature ICPE
2715	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710, le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 250 m ³	Volume maximal : 3 bennes de 20 m ³ = 60 m³	NC	inchangé	Inchangé (NC)

→ Rubriques ICPE concernées par le projet

Rubrique	Activité	Autorisé		Projet	
		Volume	Régime ICPE	Volume	Régime ICPE
2718-1	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793.</p> <p>1) La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t</p>	<p>Quantité maximale : 5 t (batteries, filtres, emballages souillés, huile minérale, liquide de refroidissement, aérosols, etc.)</p>	A R=2km	inchangé	Inchangé (A R=2km)
2791-2	<p>Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.</p> <p>La quantité de déchets traités étant 2) inférieure à 10t/j</p>	<p>Quantité de déchets traités : < 10t/j</p>	DC	inchangé	inchangé (DC)
4510	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 Seuil de classement : 20 t</p>	<p>Quantité maximale : 0,9 t (15% d'acide sulfurique dans 1 t de batteries)</p>	NC	inchangé	inchangé (NC)
4511	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 Seuil de classement : 100 t</p>	<p>Quantité maximale : 6,07 t - 5T (résidus aqueux, filtres à huiles, matériaux souillés, solvants, colles, peinture, pâteux (principalement emballages souillés tels que pot de peinture), huile minérale</p> <p>Liquides issus de la dépollution des VHU : - 0,32 t d'huile - 0,5 t de liquides divers... - 0,25 t de filtres issus de la dépollution des VHU)</p>	NC	inchangé	inchangé (NC)

→ Rubriques ICPE concernées par le projet

Rubrique	Activité	Autorisé		Projet	
		Volume	Régime ICPE	Volume	Régime ICPE
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 et gaz naturel Seuil de classement : 6 t	Quantité maximale : 0,195 t - 10 bouteilles de propane de 13kg pour le fonctionnement des chariots - 5 bouteilles de 13kg en zone de non-conformité	NC	inchangé	inchangé (NC)
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution 2. Pour les autres stockages : Seuil de classement : 50 t	Quantité maximale : 0,21 t - 0,2 t équivalent pour la station-service - 0,01 t pour dépollution VHU	NC	inchangé	inchangé (NC)